

Christine TRÉBAOL TREBAOL
8, rue du Canigou

66300 THUIR

Mobile : 06.72.38.48.61

Perpignan, le 25 septembre 2023

Monsieur le Président
Perpignan Méditerranée Métropole est une communauté urbaine
S/C de Mme CERRA et de Mr QUERBES
11, boulevard Saint-Assicle
66000 PERPIGNAN

Objet : procès-verbal de synthèse des observations du public.

Référence : arrêté de Mr le Préfet des Pyrénées-Orientales en date du 29 juin 2023 n° PREF/DCL/BCLUE/2013180-0003 portant ouverture de l'Enquête publique unique du 21 août au 20 septembre 2023 inclus - Forage F4 sur la commune de POLLESTRES.

Monsieur le Président,

Ce 20 septembre 2023 à la clôture de l'enquête publique unique relative à la déclaration d'utilité publique du forage F4 « plateau des vignes » sur la commune de Pollestres et l'autorisation environnementale « loi sur l'eau », nous avons eu un entretien de présentation des observations faites par le public ce jour lors de la dernière permanence à la mairie de Pollestres.

Vous voudrez bien trouver ci-après une synthèse de ces observations. Les observations recueillies sur les registres d'enquête sont au nombre de zéro.

Le périmètre de protection immédiat du forage F4 se situe sur des parties de parcelles appartenant à des propriétaires privés AA71 et AB13, me confirmez-vous de PMMCU s'engage à les acquérir ainsi qu'à réaliser sa protection tel que le prévoit la réglementation en vigueur ?

Me confirmez-vous que le prélèvement maximal du forage F4 sera bien de 180 000 m³/an et le prélèvement des trois forages réunis n'excédera pas 400 000 m³/an ?

Le coût du projet a été estimé à 283 500 € H.T. pouvez-vous me communiquer son plan de financement ?

A réception du courrier, vous disposez de quinze jours, pour me faire part de vos éventuelles observations.

Je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Christine TREBAOL BELTRAN, Commissaire Enquêteur

